

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Julie Rochette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/532d451413cc47461b5d3b45>

Date d'obtention : 2022-01-05 15:51:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important d'avoir une approche bienveillante et structurée. Il est important de protéger de protéger la ou les victimes et de bien communiquer avec les parents et les policiers le cas échéant. Prendre rapidement la situation en main afin qu'il y ait le moins de répercussions possibles sur les jeunes. Faire de la prévention et de la sensibilisation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela me rassure d'être assistée et d'avoir un cadre d'intervention clair qui sert à protéger les jeunes et moi-même.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas consulter le contenu des images, avoir un encadrement de la situation rigoureux et bienveillant. Communiquer aux personnes concernées les événements qui se sont produits.